

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019
VALANT COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-neuf, le 12 décembre à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Thierry DUPLAT, Marie-Anne BRIAND, Nicole BARDAINE Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Yannez BOUCHER-HENRY, David VEILLARD, , Florence PAINCHAUD

Excusé(e)s : Pascale DAKA, André MONGODIN, Louis ROZE, Christophe BOITTIN, Rachel CHEVILLARD

Pouvoirs : Pascale DAKA a donné pouvoir à Sabrina SAUDRAIS
André MONGODIN a donné pouvoir à Gérard GILBERT
Louis ROZE a donné pouvoir à David VEILLARD
Christophe BOITTIN a donné pouvoir à Daniel CHEUL
Rachel CHEVILLARD a donné pouvoir à Florence PAINCHAUD

Nicole BARDAINE est nommée secrétaire de séance.

Les questions suivantes ont été retirées de l'ordre du jour :

- Finances : décisions modificatives de fin d'année

Avis du conseil municipal sur le procès-verbal du 14 novembre 2019 : avis favorable à l'UNANIMITE

Le présent procès-verbal a été affiché le 20 décembre 2019

- **2019 12 12 d1 : Information sur les évolutions du projet de P.L.U. de la commune de Balazé afin d'intégrer les remarques émises lors de la consultation des personnes publiques associées.**

Synthèse :

Le projet de PLU arrêté a été soumis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) qui ont fait part de leur remarques : ils soulignent le caractère ambitieux du projet et demandent une réévaluation des objectifs en matière d'accueil de production de logements. Il sera donc nécessaire de procéder à des ajustements du PLU avant son approbation.

Madame le Maire rappelle que :

- la révision du document d'urbanisme de la commune de Balazé a été prescrite et les modalités de la concertation ont été définies par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2016.
- Le débat sur le PADD sur le projet d'aménagement et de développement durables s'est tenu au sein du Conseil Municipal le 23 novembre 2016 ;
- Le projet de révision du PLU de Balazé a été arrêté par délibération du Conseil Municipal le 22 juillet 2019.
- Pour faire suite à la phase d'études, de concertation et d'élaboration associée, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le projet de PLU. Celui-ci a ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) à son élaboration qui ont disposé d'un délai de trois mois pour faire valoir leurs observations.
- La consultation du dossier par les PPA a pris fin le 5 novembre 2019 (dossier et délibération reçue par la préfecture le 5 août 2019) et les services de la Préfectures ont émis un avis défavorable sur le projet de PLU arrêté.

Les principales observations formulées par les personnes publiques associées (PPA) :

Le projet du PLU de Balazé est caractérisé de surdimensionné, en conséquence, les PPA demandent de revoir à la baisse les objectifs :

- de croissance annuelle de la population : + 1,35% par an sur la période 2019-2031
- de revoir à la hausse la densité moyenne de logement : 17 logements par hectare
- de réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation : 20,17 hectares
- de limiter la production annuelle moyenne de logements : 20 logements par an.

Les ajustements proposés par la commune sont les suivants :

La commune de Balazé souhaite s'approcher des propositions émises par les services de l'Etat, dans le but d'assurer le bon déroulement de la procédure de révision de son PLU et adaptera son projet dans le respect des objectifs suivants :

- de croissance annuelle de la population : + 1 % par an sur la période 2019-2031
- de revoir à la hausse la densité moyenne de logement : 18 logements par hectare
- de réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation : 12,17 hectares
- de limiter la production annuelle moyenne de logements : 15 à 16 logements par an.

La poursuite de la procédure :

Le projet de PLU arrêté va être soumis à enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur les projets et de faire valoir leurs observations avant l'approbation du PLU. Au dossier du PLU arrêté sera joint un « mémoire en réponse aux remarques formulées par les PPA. La commission d'enquête remettra son rapport et ses observations. Puis le conseil municipal aura approuvé le PLU en y apportant, s'il le souhaite, des modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques. Les modifications apportées après l'enquête publique ne doivent pas remettre en cause l'économie générale du document.

Le projet de P.L.U. soumis à enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation portant sur l'aménagement, l'environnement, l'habitat, les transports et les déplacements,
- Un règlement qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones,
- Les documents graphiques du règlement au nombre de trois,
- Des annexes,
- Les avis des personnes publiques associées et l'analyse des remarques (pièce hors cadre juridique).

CONSIDERANT que :

- Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors de sa séance du 23 novembre 2016 et que ces orientations sont conformes aux objectifs énoncés lors de la prescription de l'élaboration du PLU ;
- Les études d'urbanisme relatives à l'élaboration du PLU ont été achevées ;
- La concertation avec la population sur ces études et la définition progressive du contenu du projet de PLU ont été effectuées ; cette concertation s'étant déroulée de manière satisfaisante tant dans sa forme, au regard des modalités retenues dans la délibération du 24 mars 2016, que dans le fond au vu des avis émis par la population ;
- Les différentes personnes qui doivent être associées ou consultées au cours de la procédure ont pu s'exprimer sur ces études et le projet de PLU et qu'ils ont pu faire part ainsi, dans leur domaine de compétences respectives, de leurs observations.

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

Donner acte de l'information relative aux ajustements qui seront apportés au projet de PLU pour son approbation, en réponse aux attentes des services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine,

La tenue de cette information est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée l'analyse détaillée des remarques des PPA et les ajustements qui seront effectués.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2019 12 12 d2 - FSCF – Activités ELI : convention 2020**

Stéphane DOUABIN, conseiller délégué à la jeunesse, expose :

Bilan 2019

Activités:	
Du 8 au 12 avril 2019	Balazé
Du 8 au 12 juillet 2019	Balazé
Du 15 au 19 juillet 2019	Châtillon
Du 19 au 23 août 2019	Balazé

Semaines	2017				2018				2019						
	Places	Balazé	Chatillon	es comm	Total	Places	Balazé	Chatillon	es comm	Total	Places	Balazé	Chatillon	es comm	Total
Avril	36	10	0		10	28	17	0	0	17	28	18	0	0	18
Juillet - 1	48	41	0	4	45	48	38	3	1	42	48	38	0	1	39
Juillet - 2	48	2	6	3	11	28	0	16	5	21	28	7	14	5	26
Août	36	27	/	1	28	28	35	1	0	36	28	16	0	0	16

Répartition des coûts au prorata du nombre d'enfants

Participants Balazé	79
Participants Châtillon	14
Total	93
Autres communes	6
Total	99
Coût total des 4 semaines pour 2019	4 970,00 €
Subvention Vitré Communauté	1 143,00 €
Reste à charge	3 827,00 €
Participation Châtillon	541,19 €
Participation Balazé	3 053,87 €
Autres communes	231,94 €
Participation Châtillon	34,92 €
Participation Balazé	197,02 €
Participation finale Châtillon	576,11 €
Participation finale Balazé	3 250,89 €

Programmation 2020

Activités:		
Du 14 au 17 avril 2020	Balazé	Forfait 24 places
Du 6 au 10 juillet 2020	Balazé	Forfait 48 places
Du 13 au 17 juillet 2020	Châtillon	Forfait 24 places
Du 24 au 28 août 2020	Balazé	Forfait 24 places

Répartition des coûts au prorata du nombre d'enfants - prévisionnel

Participants Balazé	79
Participants Châtillon	14
Total	93
Autres communes	6
Total	99
Coût total des 4 semaines pour 2020	5 250,00 €
Subvention Vitré Communauté	1 200,00 €
Reste à charge	4 050,00 €
Participation Châtillon	572,73 €
Participation Balazé	3 231,82 €
Autres communes	245,45 €
Participation Châtillon	36,95 €
Participation Balazé	208,50 €
Participation finale Châtillon	609,68 €
Participation finale Balazé	3 440,32 €

Un conseiller demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur la répartition des charges entre Balazé et Châtillon pour les enfants des communes extérieures.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Maire :

- A signer la convention avec la FSCF aux conditions énoncées ci-dessus pour les activités 2020
- A effectuer une demande de subvention auprès de Vitré Communauté pour ces activités
- A signer la convention entre Balazé et Châtillon-en-Vendelais fixant l'organisation et les modalités de paiement des dépenses à la FSCF
- A signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2019 12 12 d3 – Familles Rurales - ALSH – Convention tripartite : budget prévisionnel et subvention 2020**

Mme Sabrina SAUDRAIS, adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention tripartite, un budget prévisionnel de l'ALSH établi par la Fédération départementale Familles Rurales doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal. Ce budget précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Le budget prévisionnel pour l'année 2020 (**joint en annexe de la délibération**) a été étudié par le comité de pilotage le 3 décembre 2019.

Rappel des modalités de versement de la subvention communale :

Elle est versée par acomptes qui correspondent chacun à 30% du montant de la subvention prévisionnelle :

- 1er acompte : en Janvier
- 2ème acompte : en Avril
- 3ème acompte : en Août

Une régularisation intervient à la présentation et à la validation du compte de résultat de l'année écoulée en février de l'année n+1.

Subvention pour 2020

Accueil de loisirs							
	Journées enfant	Charges annuelles	Prix de revient journée/enfant	Subvention par journée enfant (directeur compris)	Participation au soutien fédéral	Participation communale au fonctionnement (incluant le coût du directeur)	Montant total des subventions
2016	1977	101 833,05 €	51,51 €	28,72 €	14 465,67 €	42 320,90 €	56 786,57 €
2017	2145	104 495,00 €	48,72 €	25,54 €	14 764,44 €	40 013,31 €	54 777,75 €
2018	2408	112 495,88 €	46,72 €	29,30 €	14 987,19 €	55 560,57 €	70 547,76 €
2019 - Prévisionnel	2457	116 683,93 €	47,49 €	26,89 €	13 954,70 €	52 115,36 €	66 070,06 €
2020 - Prévisionnel	3080	139 387,00 €	45,26 €	24,78 €	14 114,76 €	62 205,13 €	76 319,89 €

Passerelle					
	Journées enfant	Charges annuelles	Prix de revient journée/enfant	Participation au soutien fédéral	Subvention totale (avec directeur)
2016	105	3 107,44 €	29,59 €		3 280,97 €
2017	382	9 019,12 €	23,61 €		3 911,72 €
2018	337	6 497,35 €	19,28 €		4 967,71 €
2019 - Prévisionnel	389	12 950,62 €	33,29 €		8 165,52 €
2020 - Prévisionnel	488	14 125,00 €	28,94 €	2 236,91 €	8 670,21 €

Précisions sur l'évolution des coûts :

- ALSH : augmentation de la fréquentation et ajout d'une semaine en août. Le budget pédagogique par journée-enfant reste inchangé
- Passage en CDI de deux animateurs en partie compensé par la baisse des charges sociales
- Passerelle : embauche d'un animateur supplémentaire pour consolider les actions d'autofinancement. La baisse des dépenses de personnel est lié à la baisse des charges sociales et un financement plus favorable d'un animateur en CDI pour 3h plutôt qu'un animateur en forfait journalier CEE

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver le budget prévisionnel de l'ALSH pour 2020
- D'autoriser le versement de la subvention 2020 à la Fédération départementale Familles Rurales selon les modalités définies dans la convention tripartite
- D'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires au budget primitif 2020 au compte 6574 pour le versement de la subvention 2020

Après délibération et par 18 votes POUR et une ABSTENTION, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2019 12 12 d4 – Avis du conseil sur la mise en vente de logements locatifs sociaux par ESPACIL HABITAT**

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal du souhait d'ESPACIL HABITAT de mettre en vente ses logements locatifs du secteur de la commune référencée ci-après :

Adresse : 1 à 9 Le Clos de la Bouexière - BALAZE

Nombre : 9 logements

Il s'agit d'engager la cession de ces biens à ses occupants sans mise en demeure de le quitter sous condition qu'ils occupent celui-ci depuis au moins 2 ans.

Ou lorsqu'un logement devient vacant aux demandeurs du parc social durant une période de 2 mois, puis à tous autres acquéreurs selon plafonds de ressources.

Le prix de vente des logements sera fixé par ESPACIL HABITAT en tenant compte du prix marché décoté pour tenir compte des volontés de faciliter l'accession sociale à la propriété.

Le Conseil Municipal est saisi pour donner son avis sur cette cession.

Après délibération et par 18 votes POUR et une ABSTENTION, le conseil municipal émet un avis favorable à la cession de ces logements par ESPACIL HABITAT.

➤ **2019 12 12 d5 - Vitré Communauté : révision des statuts**

La Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant la nécessité de mettre les statuts de la communauté d'agglomération en conformité avec la loi en complétant la liste de ses compétences obligatoires, à échéance du 1^{er} janvier 2020 ;

Il vous est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme suit :

« **COMPETENCES**

I – Compétences obligatoires

1. En matière de développement économique et d'emploi :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur* ;
(* La compétence relative à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur a été transférée au Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code ;

3. En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4. En matière de politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5. GEMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

6. En matière d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* ;

(*La compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » a été transférée au SMICTOM du sud-est d'Ille et Vilaine)

8. Eau

9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales ;

10. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales

II – Compétences optionnelles

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie *et de développement des énergies renouvelables* ;

3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

III - Compétences facultatives

1. En matière de développement économique et d'emploi :

- Valorisation des métiers de l'industrie ;
- Soutien au développement de filières de formations innovantes ;
- Mise en place et/ou soutien à l'émergence de services aux entreprises ;

- La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : gestion de l'immobilier en qualité de propriétaire et contribution au fonctionnement au travers d'un G.I.P. ;
- La garde des enfants aux horaires dits atypiques : participation financière à sa mise en œuvre sous la forme de participations auprès de l'association organisatrice du service dans le cadre d'une expérimentation ;
- La délégation du Conseil Départemental du dispositif d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- Missions d'insertion communautaire, par l'activité économique, avec un accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion (portage d'un chantier d'insertion) ;
- Mission de coordination des politiques sociales ;
- Participation financière à des structures œuvrant pour l'emploi ;
- Points Accueil Emploi : mise en œuvre des PAE d'Argentré-du-Plessis, de Châteaubourg et La Guerche-de-Bretagne ;
- Gestion et animation de la Maison Accueil Bretagne ;
- Animation et organisation de manifestations touristiques organisées au minimum sur deux communes de la communauté d'agglomération ;
- Commercialisation de produits touristiques ;

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets déclarés d'intérêt communautaire » et notamment :
 - Acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges...etc
 - Acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique,
 - Acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la Communauté d'agglomération sur les zones d'intérêt communautaire conformément aux articles L. 212-4 et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme.
 - Acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L. 211-2 (D.P.U.) et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme ;
- Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire : service offert aux communes qui en font la demande et suivi de la numérisation cadastrale ;
- le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les équipements communautaires et le transport à la demande ;

3. Politique Jeunesse

- Mise en œuvre de points information jeunesse (PIJ) dans quatre communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré-du-Plessis et La Guerche-de-Bretagne) ;
- Participation aux opérations « Bourse Internationale Jeune » et « Bourse Agir Jeune » et gestion des fonds d'intervention de ces opérations ;

4. Politique sportive

- Animation sportive directe :

L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers les jeunes licenciés des clubs affiliés à une fédération délégataire réunissant au moins 700 pratiquants sur ¼ des communes du territoire, d'une part, Vers les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives pendant les congés scolaires, d'autre part.
- L'accompagnement des emplois sportifs :

Pour les activités sportives des fédérations délégataires ne bénéficiant pas de l'intervention directe des éducateurs, une prise en charge de l'encadrement par Vitré Communauté est possible dans le cadre des 4 dispositifs suivants non cumulables :

L'emploi en réseau entre minimum 2 communes ou 2 clubs au moins de communes différentes pour l'encadrement des jeunes licenciés au sein des clubs affiliés à une fédération délégataire.

Vitré Communauté ne soutiendra pas les postes concernant les activités du domaine d'intervention du service d'animation sportive.

L'emploi haut niveau amateur, salarié d'un club évoluant à partir du plus bas niveau national.

La pérennisation des emplois jeunes salariés d'un club organisant des activités sportives en matière de football, volley-ball et basket-ball.

La prise en charge d'heures d'encadrement.

- L'évènementiel sportif :

Organisation de l'Ultra Tour

Le soutien à l'évènementiel sportif répondant aux critères suivants :

L'évènement sportif devra être inscrit au calendrier des compétitions de portées nationales ou internationales.

Cet événement doit intégrer une dimension populaire et se dérouler sur le territoire communautaire pour valoriser Vitré communauté au travers de sa médiatisation.

5. Intervention complémentaire dans le domaine de l'animation culturelle :

- Un Festival d'été communautaire ;

- L'enseignement dispensé par le conservatoire de musique et d'art dramatique ;

- L'enseignement musical dispensé dans le cadre de la ou des classe(s) à horaires aménagés de musique (CHAM) ;

- L'enseignement dispensé par l'école intercommunale d'arts plastiques ;

- Les spectacles à destination des scolaires inscrits dans la programmation culturelle de Vitré Communauté ainsi que l'accueil des artistes en résidence ;

- La contribution à l'éducation culturelle par la promotion de toutes actions susceptibles d'y parvenir notamment la subvention au Festival Désarticulé de Moulins en juin pour les spectacles publics et les spectacles dans les écoles du territoire ;

6. Prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours ;

7. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies, d'informations et de télécommunications « Mégalis Bretagne » ayant pour objet :

- De favoriser l'accès de ses membres aux moyens de communications électroniques à haut débit,
- De favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres, ainsi que des organismes qui leur sont rattachés,
- De passer et d'exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions,
- D'adhérer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes en vue de passer tout contrat conforme à l'objet syndical.

- Réseaux publics et services locaux de communications électroniques :

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,

- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales » ;

8. Environnement :

- Soutien aux actions en faveur des économies d'eau ;
- Soutien aux actions en faveur de la protection et de la valorisation des paysages ;
- Études environnementales et paysagères menées à l'échelle du territoire de Vitré Communauté ;

- Plan de résorption des décharges brutes ;

- Possibilité pour le service espaces verts, voirie et chantier d'insertion de la communauté d'agglomération d'intervenir en qualité de prestataire de services, pour le compte des communes membres, d'autres collectivités territoriales, de groupements de communes et d'établissements publics, à leur demande, dans les domaines suivants :
 - aménagement et entretien d'espaces verts ;
 - entretien d'espaces naturels ;
 - entretien de terrains de sport ;
 - balayage mécanique ;
 - curage d'avaloirs ;
 - désherbage de voirie ;
 - transport et/ou installations de matériels de location divers ;

- Location aux communes qui en font la demande, des matériels divers,
- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- La lutte contre la pollution ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Animation et portage du SAGE et participation aux missions d'un EPTB ;
- Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

9. Lecture publique :

- Constitution et développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré communauté, dont les actions sont ainsi définies :
 - Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau,
 - Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire,
 - Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Acquisition de matériels dans le cadre des animations mises en place par le Centre de Ressources Arts et Lecture Publique et prêtés aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Mise en place de formations-actions en lien avec les projets d'animations communautaires pour les équipes des établissements adhérents à ce réseau,
 - Organisation de temps d'échanges professionnels et / ou de formations en lien avec les nouveaux outils déployés dans les différentes bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
 - Relais avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine

- Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, à l'échelle communautaire.

10. Santé :

- Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé...)
- Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré. »

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la modification des statuts.

- **2019 12 12 d6 - Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale du contrat territorial milieux aquatiques du Bassin Versant de la Vilaine Amont : avis du conseil municipal**

Sabrina SAUDRAIS, adjointe au Maire, expose :

A la demande du Syndicat de Bassin Versant de Vilaine Amont-Chevré, une enquête publique a été ouverte en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Vilaine Amont.

L'enquête publique a lieu du 29 novembre 2019 au 30 décembre 2019.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Après délibération, le conseil municipal n'a pas d'observations.

- **2019 12 12 d7 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : convention avec le CDG 35**

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Chaque entité publique doit se doter d'un délégué à la protection des données et mettre aux normes sa politique de constitution et de conservation des fichiers et des données à caractère personnel afin de protéger les droits des citoyens sur le recueil des données qui les concernent.

Il est proposé au conseil la signature d'une convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du Centre de Gestion 35.

Tarif annuel forfaitaire défini en fonction de la population : 839.90 €

Durée de la convention : 3 ans

En parallèle, Vitré Communauté signera également une convention avec le CDG 35 et s'engage à mettre à disposition un « correspondant RGPD » pour la coordination, l'animation et la bonne mise en œuvre de l'intervention du Délégué à la protection des données porté par le CDG 35 auprès de Vitré Communauté et des communes de Vitré Communauté adhérentes au dispositif.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer la convention avec le CDG 35 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

- **2019 12 12 d8 – SMICTOM : rapport annuel 2018**

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente au conseil le rapport annuel 2018 du SMICTOM.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2018 du SMICTOM.

- **2019 12 12 d10 - Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibérations du 14 avril 2014 et du 16 novembre 2017)**

Droit de préemption urbain

- 2019-15 : Parcelle ZZ77 d'une superficie de 640 m2 située rue Hay du Châtelet et appartenant à M. Legeay : exercice du droit de préemption. Acquisition par la commune au prix de 22 000 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Comptes rendus de commissions**

Commission bâtiments du 3/12/19

➤ **Informations diverses**

1 Dates à retenir

Vœux du personnel : 13/12/2019 à 17h30

Vœux du Maire : 11/01/2020

2 Questions diverses

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 16 janvier 2020

Jeudi 27 février 2020

Jeudi 12 mars 2020

La Maire :

Les membres du bureau municipal :

Annexe délibération 2019 12 12 D3



FR35 - CONVENTION - 2020 - V1

BALAZE - ACCUEIL LOISIRS

du 01/01/20 au 31/12/20

N° des comptes	CHARGES	Montant	N° des comptes	PRODUITS	Montant
60	ACHATS	17 553,44 €	70	PRESTATION DE SERVICE	61 024,98 €
	Achat de prestations pour les activités	2 640,00 €		Prestations de service CAF	13 606,30 €
	Alimentation (goûters et mini camps)	2 650,64 €		Prestations de service MSA	420,02 €
	Eau, électricité, gaz, carburant	5 737,00 €		Participation des familles	46 997,78 €
	Produits d'entretien et petit matériel	309,80 €		Produits des activités annexes	
	Fournitures de bureau				
	Fournitures pour les activités	6 256,00 €			
	Autres achats				
61	SERVICES EXTERIEURS	1 928,10 €	74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	76 319,89 €
	Loyer et charges locatives			Etat (CNASEA, JRS...)	
	Location de matériel	216,00 €		Région	
	Entretien, réparation	1 464,00 €		Département	
	Assurances	183,10 €		Participation des communes au fonctionnement	76 319,89 €
	Documentation générale	63,00 €		Participation des communes au soutien fédéral	
	Autres services ext				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57 458,08 €			
	Personnel recruté			Subvention de fonctionnement CAF	
	Honoraires (Soutien Fédéral)	14 115,23 €		EPCI (Com com)	
	Pôle social	1 225,78 €		Association (participation fonds propres)	
	Publication/Information			Autres entités publiques (dont subventions autres communes)	
	Transports liés aux activités, sorties	5 247,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	Déplacements/mutations/voyages	400,00 €		Adhésions des familles	
	Affranchissement/téléphone/internet	220,00 €		Autres	
	Services bancaires				
	Frais de formation	300,00 €	76	PRODUITS FINANCIERS	
	Autres (Restauration et hébergement mini camps)	15 364,55 €		Rémunération compte courant/levé libé	
	Services scolaires divers	20 985,51 €		Intérêts compte sur Livret	
63	IMPOTS ET TAXES	3 838,69 €			
	Taxe sur salaires	2 075,14 €			
	Formalités courantes	955,46 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	Autres taxes et impôts			Quote-part subv. invest. vée au résultat	
64	FRAIS DE PERSONNEL	56 742,65 €		Produits exceptionnels sur opéras' gestion	
	Rémunération de personnel	49 305,70 €	78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	
	Charges sociales	5 897,89 €		Rapris sur provisions	
	Autres: Médecine travail...	495,00 €		Autres Rapris sur provisions	
	Personnel mini camp	1 044,00 €	79	TRANSFERTS DE CHARGES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			Remboursements fonds de formation	
	Charges diverses sur gestion courante			Transfert de charges L255	
66	CHARGES FINANCIERES			Autres Transferts de Charges	
	Agios				
	Intérêts des emprunts		187	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	4 183,50 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			Intérêt des adhérents	988,00 €
	Ch. exceptionnelles/opération de gestion			Mis à disposition des locaux, de personnel	3 115,50 €
68	DOTATIONS	432,00 €		Prestations techniques (EUF...)	
	Dotations aux amortissements	432,00 €			
	Dotations aux provisions				
186	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	4 183,50 €			
	Intérêt des adhérents	988,00 €			
	Mis à disposition des locaux, de personnel	3 115,50 €			
	Prestations techniques (EUF...)				
	TOTAL	141 448 €		TOTAL	141 448 €

Nombre Jours-Enfant : 3170,00

Coût de journée enfant : 44,32 €

Reste à charge pour la collectivité par journée enfant : 24,06 €



FR35 - CONVENTION - 2020 - V1

BALAZE - PASSERELLE

du 01/01/20 au 31/12/20

N° des comptes	CHARGES	Montant	N° des comptes	PRODUITS	Montant
60	ACHATS	2 398,00 €	70	PRESTATION DE SERVICE	4 287,00 €
	Achat de prestations pour les activités	1 672,00 €		Prestations de service CAF	1 195,77 €
	Alimentation (goûters et mini camps)	784,80 €		Prestations de service MSA	36,83 €
	Eau, électricité, gaz, carburant			Participation des familles	3 160,00 €
	Produits d'entretien et petit matériel	71,60 €		Produits des activités annexes	
	Fournitures de bureau	71,60 €			
	Fournitures pour les activités	388,00 €			
	Autres achats				
61	SERVICES EXTERIEURS		74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	8 670,21 €
	Loyer et charges locatives			Etat (CNAISE, IRS...)	
	Location de matériel			Région	
	Entretien, réparation			Département	
	Assurances			Participation des communes au fonctionnement	8 670,21 €
	Documentation générale				
	Autres services ext			Participation des communes au soutien (Sémi)	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 338,77 €			
	Personnel retraité			Subvention de fonctionnement CAF	
	Honoraires (Notaire Fédéral)	2 236,44 €		EPCI (Com coop)	
	Pôle Social	194,22 €		Association (participation fonds propres)	
	Publication/Information			Autres entités publiques (dont subventions autres communes)	
	Transports liés aux activités, sorties	638,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	Déplacements/missions/voyages	490,00 €		Adhésions des familles	
	Affaires chasseres/ téléphone/internet			Autres	
	Services bancaires				
	Frais de formation		76	PRODUITS FINANCIERS	
	Autres (Restauration et hébergement mini camps)	486,40 €		Rémunération compte courant/new label	
	Services extérieurs divers	2 355,72 €		Intérêts compte sur Livret	
63	IMPOTS ET TAXES	164,82 €			
	Taxe sur salaires	109,78 €			
	Formations continues	54,24 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	Autres taxes et impôts			Quote-part subv. invest.vie au résultat	
64	FRAIS DE PERSONNEL	2 475,82 €		Produits exceptionnels sur opéras/ gestion	
	Rémunération du personnel	2 583,03 €	78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	
	Charges sociales	186,99 €		Reprise sur provisions	
	Autres: Médecine travail ...			Autres Rapports sur provisions	
	Personnel mini camp	805,00 €	79	TRANSFERTS DE CHARGES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			Remboursements fonds de formation	
	Charges diverses sur gestion courante			Transfert de charges I285	
66	CHARGES FINANCIERES			Autres Transferts de Charges	
	Agios				
	Intérêts des emprunts		187	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	871,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			Détachés des adhérents	
	Ch. exceptionnelles/opération de gestion			Mise à disposition des locaux, de personnel	871,00 €
68	DOTATIONS			Prestations techniques (EDF...)	
	Dotations aux amortissements				
	Dotations aux provisions				
186	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	871,00 €			
	Détachés des adhérents				
	Mise à disposition des locaux, de personnel	871,00 €			
	Prestations techniques (EDF...)				
TOTAL		13 929 €	TOTAL		13 929 €

Nombre Jours-Enfant : 88,91

Coût de journée enfant : 26,56 €

Reste à charge pour la collectivité par journée enfant : 13,77 €